



Vaccination des 12- 17 ans

publié le 26/08/2021

Vaccination 12-17 ans

Descriptif :

Vaccination 12-17 ans

Madame, Monsieur,

L'autorité préfectorale et l'ARS offrent la possibilité aux **élèves âgés de plus de 12ans (au 1/09/2021) de bénéficier de la vaccination dans le cadre scolaire.**

Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné, vous trouverez ci-joint :

- **Une autorisation parentale (signature de l'un des deux parents)**
- **Un questionnaire de santé (le numéro de sécurité sociale qui figure sur la carte vitale doit être reporté sur le questionnaire, ou vous pouvez joindre une photocopie de la carte vitale)**

Ces deux documents doivent obligatoirement être **remplis et signés d'un des deux parents et remis le plus rapidement possible au collège.**

Nous vous invitons à nous retourner ces documents sans délai (ne pas attendre la rentrée).

Vous pouvez nous transmettre les documents soit par :

*Mail ce.0861071x@ac-poitiers.fr

*En déposant les documents dans la boîte aux lettres de l'établissement

*En vous présentant à l'accueil de l'établissement

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez contacter l'établissement.

Je vous prie d'agréer, madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Stéphanie LENOIR

Principale

 20210823_courrier_information_parents_vaccination (PDF de 100.3 ko)

Document joint

 autorisation (PDF de 2.2 Mo)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.